

Le conseil communal, dans sa dernière séance, propose à l'assemblée communale ordinaire du jeudi 10 décembre 2015, le maintien de la

Quotité d'impôt à 2.35

➤ Taxe immobilière		1.2 ‰	
➤ Taxe cadastrale		0.1 ‰	
➤ Taxe des chiens (avec la médaille)	fr.	30.00	
➤ Taxe d'élimination des déchets	fr.	160.00	+ TVA 8 %
➤ Prix du m3 d'eau	fr.	2.75	+ TVA 2.5 %
➤ Taxe par compteur d'eau	fr.	50.00	+ TVA 2.5 %
➤ Taxe de raccordement à l'eau potable	fr.	70.00	+ TVA 2.5 %
➤ Taxe des eaux usées, par m3	fr.	1.10	+ TVA 8 %
➤ Nouvelle taxe fédérale sur les eaux usées, par personne	fr.	9.00	+ TVA 8 %

selon article 60b de la Loi sur les Eaux

Budget 2016

Charges

Produits

	Charges	Produits
1 Autorités, administration générale	489'836.75	92'740.00
2 Travaux publics	361'492.00	125'030.00
3 Affaires juridiques, militaires, police	18'690.00	30'400.00
4 Hygiène publique	8'000.00	
5 Instruction, formation, culture et sport	1'729'742.00	162'525.00
6 Aide sociale et santé publique	775'095.00	18'800.00
7 Economie publique	27'700.00	
8 Finances	488'898.00	125'717.00
9 Impositions	48'630.00	3'370'782.00
10 Services communaux	964'410.00	949'750.00
Total des charges et produits	4'912'493.75	4'875'744.00
Perte		36'749.75

Un exemplaire du budget détaillé peut être obtenu auprès de l'administration communale ou sur notre site internet www.basse-allaine.ch